

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 310

présenté par

M. Dive, M. Viry, M. Nury, M. Vatin, M. Saddier, Mme Anthoine, M. Ramadier,
M. Schellenberger, M. Pauget, M. Verchère, M. Reynès, Mme Louwagie, M. Peltier, Mme Kuster
et Mme Genevard

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , et en déterminant de nouveaux seuils d'effectifs moins contraignants pour les petites et moyennes entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de remédier aux « effets de seuil » subis par les entreprises moyennes, notamment celles qui rencontrent des difficultés lorsqu'elles doivent dépasser le seuil des 50 salariés. Ce seuil est celui qui crée le plus grand nombre d'obligations et toutes les PME n'ont pas les moyens d'intégrer tous les changements à effectuer (CE, CHSCT par exemple).